

# tele moustique



Saison 2  
**Clara Sheller**  
trop sexy!

La face cachée de **Ryanair**



TM + CD  
Les légendes du rock  
**Dire Straits**  
"Brothers in Arms"  
8,85 €

## Congo 1908-2008

# La Belgique doit-elle demander

# pardonn?



Léopold II  
Roi criminel



Du samedi 15 au vendredi 21 novembre

Hebdo / 46 / 4320 / 12-11-08 / 1,95 €

[www.telemoustique.be](http://www.telemoustique.be)





# Congo

## Histoire blanche, voix noires,

Reporters

L'histoire du Congo reste à écrire. En attendant, des voix s'élèvent pour que la Belgique reconnaisse et **répare les fautes** de l'époque coloniale.

**L**e 9 septembre dernier, un certain Théophile de Giraud, écrivain belge contestataire de son état, tenait son rendez-vous avec l'histoire. Vers 15 h, armé de gouache rouge sang, il se rendait place du Trône à Bruxelles. et badigeon-

s'est passée sans incident, l'iconoclaste est descendu calmement du monument idolâtre pour se faire interpellé par la police. Le mal était de toute façon fait et ce crime de lèse-majesté était bien le moins que méritât le défunt souverain, selon l'auteur de l'attentat.

Théophile de Giraud conteste en effet la place réservée à Léopold II au panthéon de la nation. "Au nom de millions de victimes de la scandaleuse politique coloniale de ce despote impérialiste, raciste et cupide, essayai-je de faire entendre dans le concert de klaxons suscités par l'incident et les embouteillages qui s'ensuivirent. Nous estimons indigne de la part d'une nation de perpétuer sa mémoire sous quelque

## Notre époque interroge sans cesse le passé: faut-il demander pardon au Congo? Et cette histoire est-elle vraiment terminée?



"Voyage en hamac" (1912).

## zones grises

statues d'Hitler et de Staline. Nous exigeons donc de la Belgique qu'elle fasse preuve d'auto-critique et conclue à l'urgente nécessité d'arracher à leur socle les monuments censés célébrer cet odieux tueur en série."

De l'enquête en cours, il ne nous est rien venu d'autre, si ce n'est que l'opération semblait avoir été préparée depuis quelques semaines et la date choisie au hasard.

Hasard, quoique... Deux semaines plus tard, le collectif *Mémoires coloniales* dénonçait dans un communiqué l'omniprésence du patrimoine public colonial, dont les fleurons ornent encore aujourd'hui les allées d'Ostende, Blankenberge, Liège ou Bruxelles. Et entendait "examiner les statues, monuments et noms de rues qui glori-

fient la colonisation". Pour illustrer son propos, ledit communiqué arborait une caricature de Léopold II, encore lui, statufié sabre au clair, des ossements en pagaille surgissant de derrière son piédestal.

Qu'est-ce qui justifie ce soudain acharnement à l'endroit du Roi-bâtitseur? Le 15 novembre prochain marquera le centenaire de la reprise par l'Etat belge de l'Etat indépendant du Congo (I.E.C.), possession personnelle de Léopold II depuis 1885. Après une campagne internationale

de dénonciation des mauvais traitements subis par les indigènes dans le cadre de l'exploitation du caoutchouc (voir pages suivantes), la Belgique héritait, à contrecœur d'ailleurs, de ce qui allait devenir le Congo belge. Notre pays rejoignait alors le cercle des "démocraties coloniales", avec toutes les contradictions qu'implique cette association de termes parfaitement paradoxale.

### UN PAYS À L'ÉTAT DE MARCHANDISE...

La colonisation n'a pas toujours été chargée de significations si négatives. Le mot lui-même revêt différentes significations, selon les images que l'on veut lui associer, entre le fouet réservé aux Noirs et les images d'Epinal de l'œuvre civilisatrice renvoyées dans la métropole. Jusque l'année dernière, d'ailleurs, le

Petit Robert définissait le mot *coloniser* par "mise en valeur" ou "exploitation de pays devenus colonies". Des associations antiracistes, y voyant une justification de la colonisation ou à tout le moins un manque de sens critique, ont réagi et fait pression. Dans son édition 2008, le dictionnaire assortit désormais sa définition d'une citation d'Aimé Césaire, poète martiniquais, "*colonisation = chosification*", pour insister sur la réduction d'un pays et de ses habitants à l'état de marchandise.

Comme d'autres pays coloniaux - notamment la France et sa blessure algérienne - la Belgique fut longue à faire son autocritique de la colonisation. De la même façon que ce fut une campagne anglo-américaine qui jeta l'opprobre sur les agissements de Léopold II avant 1908, ce sont des ouvrages anglo-saxons, comme celui d'Adam Hochschild (voir plus loin), qui ont remis les zones d'ombre du colonialisme à la belge au goût du jour. Il serait injuste d'instruire pour autant le procès des historiens belges. Ceux-ci ont travaillé. Mais plus nuancés ou tout simplement moins bien "vendus", ils n'ont pas réellement rencontré le public belge.

Cela ne surprend pas vraiment Sabine Cornelis, du Musée royal de l'Afrique centrale. "*Les réactions exacerbées en Belgique par rapport à l'émergence de certaines vérités historiques révélées récemment sont probablement dues à la distorsion entre l'image créée par une propagande coloniale forte, du temps de l'I.E.C.*" →

→ ou du Congo, et ce regard plus critique. L'image de Léopold II-Roi pharaon, héros fondateur du Congo, a fortement imprégné les esprits et conditionné les mentalités." D'autant que, comme le souligne l'historien Jean-Luc Vellut, l'enseignement belge fit le silence complet sur la période léopoldienne, au moins jusqu'à l'indépendance du Congo. De plus, ajoute Sabine Cornelis, "il faut remarquer que les dépositaires d'archives en Belgique ont été longtemps taillonnés, voire protectionnistes. Sans oublier que Léopold II lui-même avait donné l'ordre de détruire les archives de l'E.I.C."

Dans une interview accordée au site Congoforum.be, Guy De Boeck, coopérant au Zaïre et auteur des *Héritiers de Léopold II ou l'anticolonialisme impossible*, va plus loin. "Dès qu'on se mêle de rapports entre la Belgique et le Congo, on se retrouve fatalement sous l'ombre de Léopold II. (...) La Belgique n'a pas encore viré sa cuti par rapport au Grand Barbu. De même, la famille royale belge n'a jamais lâché un seul mot de regret, alors que sa fortune privée, notamment la donation royale, trouve son origine entièrement dans le pillage du Congo."

## DE QUOI HIER SERA-T-IL FAIT?

Pour Sabine Cornelis, de la même façon que ressurgissent les traumatismes de la Seconde Guerre mondiale ou de l'esclavage, une forte demande sociale émane, en Europe comme en Afrique, pour que l'on revisite notre passé colonial. L'enjeu, comme le titrait récemment *Le Nouvel Observateur* dans son supplément *L'Histoire en procès*: de quoi hier sera-t-il fait? Un phénomène d'époque. Devant un futur quelque peu bouché, c'est le passé qu'on investit. Plusieurs factions, plusieurs sensibilités s'y affrontent. Prenons par exemple cette interrogation: après 1908, l'esprit de la colonisation diffère-t-il réellement de celui qu'avait imposé Léopold II?

Une lecture de gauche impliquera par exemple une lecture "capitaliste" de la colonisation. Guy De Boeck estime ainsi que 1908 n'est pas vraiment une date pivot. Entre l'E.I.C. de Léopold II et le Congo belge, il faudrait voir plutôt la continuité que la différence. "Les crimes du Congo léopoldien ont été des crimes de l'exploitation sauvage, des crimes du capitalisme bien plus que des crimes royaux..." Et Guy De Boeck de rappeler qu'en 1908, les salaires des ouvriers belges étaient misérables, que l'armée tirait sur les grévistes ou que le travail des enfants était répandu.

Ainsi, la passation de pouvoir entre le souverain et l'Etat belge n'aurait pas vraiment changé l'esprit de la colonisation. "Par exemple, le fameux impôt en nature a été aboli et remplacé par un impôt en argent. Mais l'argent était si rare qu'il n'y avait qu'un moyen pour un →

# La colonisation en

**1 Pourquoi le Congo de Léopold II fut-il si contesté?** L'Etat indépendant du Congo (E.I.C.), sous l'autorité de Léopold II, devient rentable grâce à l'exploitation du caoutchouc, dont les prix ont explosé suite au développement de l'automobile. Mais le sort des indigènes alerte l'opinion mondiale. Certes, Léopold II dénonce les exactions de ses agents. Mais il croit aussi à une campagne de diffamation de ses rivaux anglais en Afrique. En 1904, une enquête internationale est diligentée. L'année suivante, une commission indépendante imposée par le parlement belge confirme la situation des Congolais, dont nombre d'entre eux meurent assassinés ou suite à de mauvais traitements, sont victimes de la famine, de la maladie, d'une forte mortalité infantile ou encore de problèmes environnementaux comme la destruction des habitats et des cultures.

**2 Léopold II, un roi génocidaire?** En 1998, l'Américain Adam Hochschild publie *Les Fantômes du roi Léopold*. Un holocauste oublié, qui provoque une vive émotion en Belgique. Il insiste notamment sur la funeste pratique des "mains coupées". Celle-ci devait fournir la preuve que les munitions n'étaient pas gaspillées dans l'E.I.C. Pour chaque cartouche tirée par la Force publique de Léopold II (composée d'officiers blancs et de soldats noirs), les soldats devaient rapporter la preuve de son utilité, en coupant les mains des cadavres. En 1998, les faits qu'expose Hochschild ne sont pas inconnus. En revanche, l'ampleur de ces violences coloniales prend chez lui des proportions génocidaires. L'auteur avance qu'elles auraient coûté dix millions de vies, soit la moitié de la population noire du Congo. Mais plusieurs historiens contestent ces chiffres.

## Repères

### 1874-77

Avec le Congo, Stanley explore la dernière partie d'Afrique encore inconnue des Européens et découvre les opportunités commerciales infinies offertes par la région. Léopold II, lui, se cherche une colonie mais essuie les refus des gouvernements belges. Avec l'aide de Stanley, il en établira une, en son nom. Ses instructions stipulent de ne pas accorder "le moindre pouvoir aux populations nègres. Ce serait absurde".

### 1885

Fin diplomate, Léopold II multiplie les contacts avec les grandes puissances. Aux uns, il promet d'apporter la civilisation aux indigènes. Aux autres, il concède des

avantages commerciaux. A la conférence de Berlin, où se règle le partage de l'Afrique, le roi des Belges est reconnu comme souverain de l'Etat indépendant du Congo (E.I.C.).

### 1908

Sous la pression internationale, la Belgique doit accepter de reprendre l'E.I.C. Le Congo belge est né. Son hymne est la Brabançonne. Pour effacer l'image désastreuse de l'exploitation léopoldienne, la Charte coloniale stipule que "nul ne peut être forcé de travailler".

### 1933

Un décret limite à 60 jours le travail forcé dans les plantations. Celui-ci a en effet repris et ses excès menacent à nouveau

la démographie congolaise. Il sera encore instauré pour soutenir l'effort de guerre contre l'Allemagne nazie. A plusieurs reprises, la période de guerre est émaillée de révoltes et d'insurrections.

### 1945

La Belgique ratifie l'article 73 de la Charte des Nations unies, qui prône l'autodétermination des peuples.

### 1955

Au cœur d'un âge d'or qui verra les salaires congolais plus que doubler entre 1950 et 1958, le roi Baudouin se rend au Congo pour prendre le pouls du nationalisme congolais naissant. La Belgique se prépare à lâ-

# 4 questions

Au-delà de la question des chiffres, on ne peut prêter d'intention génocidaire à Léopold II. Celui-ci n'a pas programmé systématiquement l'extermination du peuple congolais dont il avait par ailleurs besoin pour exploiter les ressources naturelles du pays. *"Cependant, souligne Sabine Cornélis, du Musée royal de l'Afrique centrale, loin d'être anecdotique, l'ampleur des tueries et des brutalités liées au système d'exploitation économique de Léopold II interpelle, puisque son impact fut perceptible en termes démographiques ou traumatiques jusque dans l'entre-deux-guerres."* Les conditions du travail forcé en E.I.C. font frémir: prise en otage des familles des récalcitrants, destruction de villages, assassinats des leaders. En 1909, l'écrivain écossais Arthur Conan Doyle déclara que *"l'exploitation du Congo fut le plus grand crime contre l'humanité jamais commis dans l'histoire"*...

**3 Les populations locales n'ont-elles pas profité de la présence belge?** En 2005, en France, une loi est votée pour consacrer les "bienfaits" de la colonisation française et y reconnaître le *"rôle positif"* joué par la France. Tollé général. La loi sera abrogée. Mais quid du Congo belge? Après 1908, les populations n'ont-elles pas aussi bénéficié de l'apport du monde moderne? La réponse est, forcément, nuancée. Certes, après-guerre, le taux de mortalité infantile tombe en chute libre et le niveau de vie des Congolais croît sensiblement. Mais si l'enseignement primaire jouit d'une bonne réputation, les Belges n'ont pas formé d'élites. A l'indépendance, pas un seul médecin congolais. Enfin, la modernité fut parfois plus subie que profitable au peuple congolais. Prenons le seul exemple du chantier ferroviaire entre Matadi et Kinshasa, et son hécatombe de travailleurs, aux dimensions tragiques.

**4 Quelles leçons tirer de la colonisation?** Au Congo belge, Noirs et Blancs vivaient séparés, sous le régime de la ségrégation... La présence belge en Afrique raconte un épisode de la longue histoire du regard européen sur l'Autre. Elle commence avec l'esclavage, enchaîné avec la domination coloniale et survit aujourd'hui dans les débats sur le droit d'ingérence en Afrique, l'immigration ou l'accusation de néocolonialisme adressée aux pays riches. Sommes-nous seuls coupables? Certains avancent que le racisme des contemporains de Léopold II a perverti l'Afrique pour longtemps. D'autres rappellent que, bien avant la présence européenne, ou après, l'Afrique connaît sa propre expérience de la violence. Il y a en effet un danger à présenter l'Africain comme une perpétuelle victime. Cela reviendrait à dire qu'il est finalement dans l'ordre naturel des choses qu'il le soit.



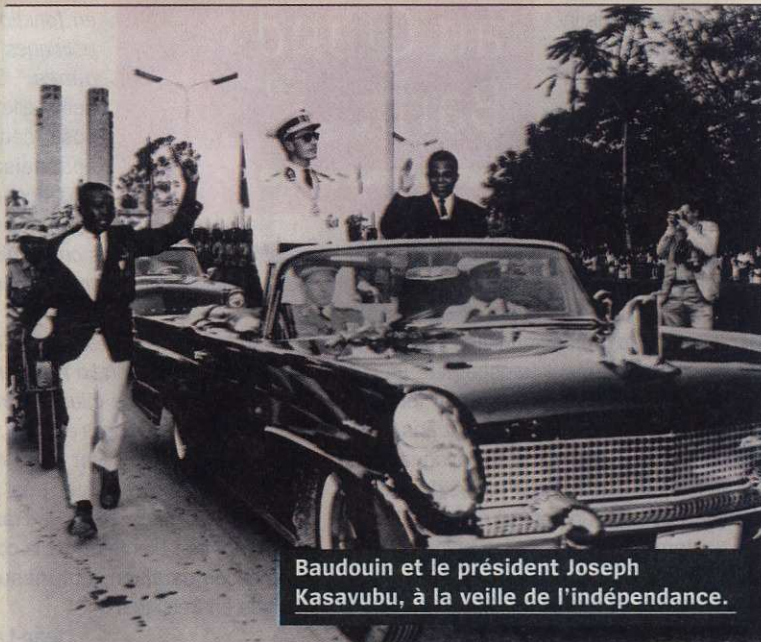
Léopold II, si désireux de se lancer dans l'aventure coloniale, ne mit pourtant jamais les pieds au Congo...

**"Il est nécessaire d'utiliser des méthodes qui secoueront au mieux leur paresse."**

LEOPOLD II,  
1906

## 1959

De graves émeutes éclatent, le 4 janvier, à Léopoldville (Kinshasa). Le gouvernement belge annonce son intention d'instaurer une démocratie souveraine et libre de statuer sur son indépendance.



Baudouin et le président Joseph Kasavubu, à la veille de l'indépendance.

cher sa colonie. Deux ans plus tard, les Congolais peuvent voter pour la première fois aux élections municipales.

## Le 30 juin 1960

Baudouin accorde officiellement l'indépendance au Congo.

PhotoNews

→ *village de s'acquitter de l'impôt: que les hommes aillent "librement" travailler dans l'industrie minière..." On passe donc du "travail forcé" au "travail pas vraiment libre".* Enfin, logiquement, le Congo d'après 1960 serait, selon Guy De Boeck, plus néocolonial que véritablement indépendant.

Pour d'autres, les crimes de Léopold II préfigureraient les horreurs totalitaires que l'Europe allait bientôt découvrir. Une sorte de répétition générale de l'histoire criminelle du XX<sup>e</sup> siècle. Pire, la colonisation serait même une "école" de la discrimination, où se justifiaient sur le terrain les théories raciales très XIX<sup>e</sup>. Voilà d'ailleurs ce que l'on pouvait encore lire dans les cahiers des écoliers de l'année 1941-1942, en Belgique, à propos des populations noires du Congo: *Mœurs: peu courageux. Religion: idolâtrie. Caractères: aptitude pour certains travaux manuels: tressage, tissage, forge, poterie...*

## PRÉSERVER LE MODE DE VIE DE CHACUN...

A l'opposé, plusieurs associations d'anciens coloniaux s'insurgent contre le procès fait à la colonisation et, par conséquent, à présence au Congo. L'une de ces associations, *Urome*, répond ainsi sur son site Internet aux principales accusations portées à la domination belge au Congo. La démarche entend objectiver les critiques, quitte à pratiquer un certain relativisme.

L'esclavage? Les colonisateurs en libèrent les Noirs. La discrimination raciale au Congo? Des individus de culture et de niveau de vie complètement différents ne pouvaient pas partager le même habitat, pour préserver le mode de vie de chacun. Pourquoi recourrait-on aux "boys" (domestiques noirs)? L'inadaptation au climat rendait les tâches manuelles difficiles pour les Européens, par ailleurs débordés par leur tâches professionnelles. Ces justifications laissent également transparaître un certain ressentiment face aux errements africains actuels. Certes, la colonisation a cent ans. Mais l'indépendance du Congo en a déjà cinquante et ce pays serait loin d'avoir fait la moitié du chemin nécessaire à assurer un confort égal à celui qui régnait aux temps de la présence belge.

Mais les grandes absentes de l'histoire, jusqu'à aujourd'hui, restent les voix congolaises elles-

mêmes. "Longtemps l'historiographie de la colonisation belge fut nombrilliste et belgo-belge", rappelle Sabine Cornelis. L'histoire, essentiellement étudiée à partir des archives écrites de la métropole, faisait l'impasse sur les Congolais, héritiers des traditions orales. Ce n'est que plus tard que des historiens belges prirent en compte la dimension congolaise et africaine de l'histoire. Cependant, insiste Sabine Cornelis, "il reste beaucoup à faire pour que la République démocratique du Congo puisse se réapproprier son histoire. C'est un chantier à peine entamé". D'autant qu'après l'indépendance, notamment sous Mobutu, les historiens n'étaient pas si libres.

## RECONNAÎTRE, S'EXCUSER, RÉPARER

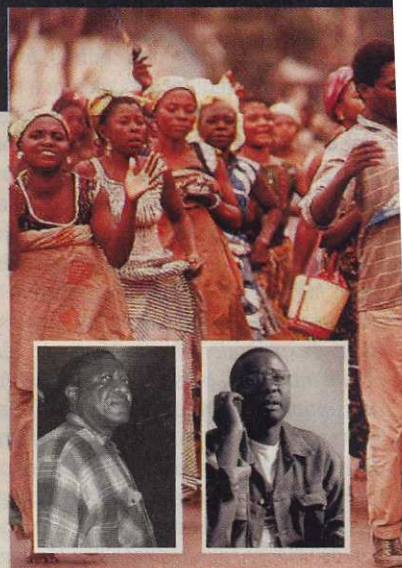
A l'occasion de ce centenaire, certains membres de la diaspora africaine en Belgique, ainsi que le collectif *Mémoires coloniales*, composé pour partie de Belges, demandent que l'Etat belge reconnaisse officiellement son passé funeste. Voire qu'il répare le cours de l'histoire, notamment par un transfert de ressources vers l'Afrique. *Mémoires coloniales* cite ainsi le récent article d'un texte adopté en 2007 par l'ONU, qui veut que "les peuples autochtones privés de leurs moyens de subsistance et de développement ont droit à une indemnisation juste et équitable". A l'appui de son argument, l'association cite également l'exemple d'autres pays (voir encadré p. 9).

Face à ces demandes, Sabine Cornelis est pour le moins dubitative. "Des réparations? Comment les évaluer? On court le risque d'ouvrir la voie à toutes les manipulations, en fonction des agendas politiques des uns et des autres." Ceci étant, rappelle-t-elle, accepter d'exposer cette histoire sans complaisance est déjà une façon de prendre ses responsabilités. "Du moment que les historiens congolais y soient associés, puisqu'il s'agit d'une histoire partagée".

Il y a trois ans, le Musée royal d'Afrique centrale présentait l'exposition *La mémoire du Congo. Le temps colonial*. "Une initiative critique alors inédite dans un ancien pays colonial, dont beaucoup d'historiens français ont souligné le courage". Dernier rappel historique, très récent celui-là: cette même année 2005, la France votait, elle, une loi sur les "bienfaits" de la colonisation. Une simple comparaison, qui mesure les progrès réalisés en Belgique.

Jean-Laurent Van Lint

# "Personn



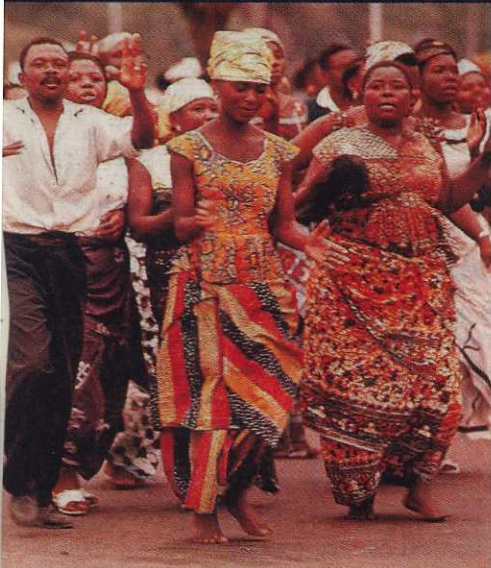
## Pour Dieudonné Kabongo et Pie Tshibanda, la colonisation n'a pas eu que des mauvais côtés. Sans rancune?

Symptomatique? Lorsqu'il faut chercher des voix congolaises connues du grand public belge, c'est vers le sport ou le spectacle qu'il faut se tourner. La Belgique attend toujours son premier grand chef d'entreprise à la peau foncée. Et, en politique, pas de Barack Obama en vue, la communauté congolaise étant essentiellement représentée au niveau communal. Soit. Seront donc les comédiens Dieudonné Kabongo (photo de gauche) et Pie Tshibanda (droite). Des hommes de la cinquantaine ont connu le Congo belge.

→ **Quelle image gardez-vous de la période coloniale de la Belgique?**

**Dieudonné Kabongo.** - J'étais à l'école royale de Jadotville, l'actuel Likasi, et je vivais comme un privilège de pouvoir côtoyer des Blancs. Après l'indépendance, il m'a manqué quelque chose dans cette école qui m'avait permis d'avoir des professeurs qualifiés.

# n'oublie que nous avons un passé commun"



devine que ce qui se passe actuellement dans l'est du Congo n'est pas une simple guerre, il y a d'autres intérêts là-dessous...

## → Donc, il y a de la rancœur...

**P.T.** - Les Africains ne sont pas rancuniers, c'est plutôt de la frustration. Surtout chez les diplômés qui ne peuvent pas mettre leurs compétences en valeur. D'un autre côté, je pense tout de même que les Congolais de Belgique sont heureux de bénéficier de la sécurité sociale à la belge.

**D.K.** - Le Congolais pardonne. Cela énerve les milieux intellos mais aujourd'hui, beaucoup considèrent encore les Belges comme leurs *noko*, "tontons" en lingala. Quand il y a des disputes entre les deux pays, comme actuellement, c'est vécu comme une dispute de famille. Personne n'oublie que nous avons un passé commun. Allez à Matongé un jour de match des Diables Rouges, vous verrez qui les jeunes Congolais supportent.

**P.T.** - Il y a encore un rapport d'affection avec la Belgique. En arrivant ici, nous avons retrouvé nos anciens professeurs, les prêtres qui ont béni nos mariages et nos enfants. Et il y a des

larmes d'émotion qui ont coulé. Même si l'entreprise coloniale est à condamner dans son ensemble, il y a eu des Belges qui ont vécu au quotidien avec nous et avec qui nous avons de bonnes relations. Ce sont des choses qu'on n'oublie pas.

## → Les Congolais attendent-ils que les autorités belges reconnaissent les méfaits de la colonisation et demandent pardon?

**D.K.** - Je ne pense pas. Je pense plutôt qu'entre Belges et Congolais, un jour, on doit vraiment se dire les choses les yeux dans les yeux. Sans langue de bois. Qu'on ait la force de dire: telle chose c'était bien, telle autre non. Et puis qu'on voie ce qu'on peut envisager pour le futur.

**P.T.** - La langue de bois n'est pas congolaise, nous aimons le langage net et clair.

## → Comme celui que tient Karel De Gucht aux autorités congolaises?

**P.T.** - Exactement. Une partie des Congolais ont apprécié sa fermeté. Il a raison de dénoncer ce qui ne va pas.

Pascal De Gendt

point commun de ma génération, c'est que plus on avance, plus on regrette ce passé qu'on condamnait auparavant.

**PIE TSHIBANDA.** - Il y a du positif et du négatif. Le plus gros point négatif, c'étaient les statuts différents selon que l'on était Blanc ou Noir. Cela reste gravé dans les esprits. En même temps, le pays était organisé. Mais la relève n'a pas été préparée. Ceux qui sont partis ont-ils laissé la chance à ceux qui les remplaçaient de montrer ce dont ils étaient capables ou ont-ils continué à tirer les ficelles?

## → Ces dernières années, on a souvent parlé des exactions belges au Congo sous Léopold II et des mains coupées. Cela a-t-il eu un impact sur la communauté congolaise?

**P.T.** - C'est tellement loin, cela n'a plus d'impact. N'oublions pas que notre indépendance n'a pas été acquise dans le sang. Quand on a demandé aux Belges de partir, ils ont fait leurs valises. Il n'y a pas eu de guerres ou de tortures comme en Algérie.

**D.K.** - Cette histoire de mains coupées est une raison de plus de se dire que, maintenant, on va travailler main dans la main avec les Belges actuels (*rire*).

## → Peut-on parler de rancœur envers l'ex-colonisateur?

**P.T.** - Non, le problème est différent. Ce sont les discriminations qui posent problème. Surtout quand on nous dit: "Rentrez chez vous, on ne peut pas accueillir toute la misère du monde!" Mais qui provoque cette misère? Tout le monde

## Réparer l'histoire?

Ces dernières années, plusieurs pays ont officiellement voulu faire face à un passé "coupable". Ou y furent contraints. L'un des plus connus est l'Afrique du Sud où la Commission Vérité et Réconciliation permit à Blancs et Noirs de s'expliquer sur la politique d'apartheid. Dans le même ordre d'idées, l'Australie et le Canada ont tous deux présenté leurs excuses pour les souffrances infligées aux peuples indigènes.

Mais il existe d'autres façons de s'amender. L'Italie a récemment promis 5 milliards \$ à la Libye, afin d'apurer la "dette" contractée lors de l'occupation de ce pays entre 1911 et 1942. La France, elle, a exclu toute réparation de ce type à l'égard de l'Algérie. Dans *Peut-on réparer l'histoire?*, un livre publié cette année, le magistrat français Antoine Garapon exposait les limites de la démarche. Selon lui, il semble le plus souvent impossible d'indemniser financièrement des faits passés. Ne fût-ce que parce que, dans la plupart des cas, ils sont rigoureusement impossibles à évaluer. Pour ne prendre que ce seul exemple, des chercheurs ont tenté d'estimer le "coût" de plusieurs siècles d'esclavage. Il serait faramineux: 4.000 milliards \$. Cependant, Antoine Garapon souligne le succès que peuvent obtenir les réparations d'ordre "politique". Du moment qu'elles se concrétisent en actes, comme par exemple la mise sur pied d'initiatives de discrimination positive. A ce titre, on peut rappeler qu'en Belgique, c'est la communauté noire qui est réputée la plus discriminée sur le marché de l'emploi... - J.L.V.L.

par Jean-Luc Cambier

## Le noir triomphe

**H**ier lié au funeste, le noir est aujourd'hui chic et moderne. On apprend même que, depuis le XV<sup>e</sup> siècle, donc bien avant le 4 novembre 2008, le noir était le symbole du pouvoir. C'est le magazine *Télérama* qui s'est penché sur la question de cette couleur à part, chérie de la mode, des arts, de notre époque. Étrangement, l'article néglige *Man in black*, chanson où Johnny Cash dit porter le deuil des pauvres, des battus qui vivent du côté affamé de la ville, et promet

d'être l'homme en noir "jusqu'à ce que les choses deviennent plus brillantes". Malgré cette lacune, l'approche reste une belle trouvaille éditoriale pour évoquer indirectement la victoire d'Obama.

On commence par y lire: "Encore aujourd'hui, de tous les noirs, celui de la peau reste celui qui fascine, hante, tracasse ou résiste. C'est le noir de l'autre, le plus irréductible". On conclut avec une arrière-pensée évidente: "Le noir n'est plus le noir, il est neutralisé, rien ne l'oppose plus au blanc, on l'a domestiqué. Il n'a plus de densité politique". La citation est originale, pour ne pas dire osée car, ça n'a pas raté et ce n'est pas fini, toutes les parutions du week-end ont sacré Barack Obama "président historique et sauveur du monde".

Une semaine plus tard, on a tout entendu de sa victoire attendue. Nous avons donc voulu parler d'autre chose et parier plutôt sur des espoirs nés avec son élection. Sommes-nous prêts demain à ouvrir nos gouvernements aux représentants de toutes nos populations (p. 20)? Mais aussi, et c'est notre dossier d'ouverture, la Belgique est-elle prête à relire son passé? Nous sommes prompts à donner des leçons d'humanité et de justice. Mais, souvent jugée criminelle à l'étranger, la colonisation du Congo n'est que pudiquement abordée par nos historiens. Un siècle a passé depuis la cession du Congo par Léopold II à la Belgique. Et pourtant, nous savons que notre couverture semblera insupportable à quelques-uns. Certaines vérités ne sont pas bonnes à lire, mais doivent être écrites et sans doute reconnues. Surtout dans ce monde de l'après-4/11.

jl.cambier@telemoustique.be

## Et mon générique?

Mercredi 5 dernier, j'ai regardé *Les Enfants du pays* sur La Deux. Hélas, le générique final fut piraté par la pub! Pour moi, un générique mérite autant d'attention et de respect que le film lui-même! Sur les tiers d'écran qu'il restait, il était impossible de déchiffrer des informations que tout cinéophile considère très instructives: lieux de tournage, participations d'organismes... RTL avait déjà succombé à ces tentations. Si la RTBF s'y met aussi! *Jacques Chavet, @*



## Yes, we can!

Je ne suis qu'une voix dans une chorale de millions qui veut souhaiter à Barack Obama tout le meilleur possible. Le rêve de Martin Luther King est devenu une réalité. Yes we can! *Patricia Laurent, @*

## Pas que noir!

D'accord, il est important de relever que le nouveau président des USA est noir (ou presque). Mais les médias n'abusent-ils pas lorsqu'ils ne parlent quasiment que de cet aspect-là de Barack Obama? Dans certains reportages dont la couleur d'Obama n'était pas le sujet principal au départ, ne passaient que des interviews de Noirs ou de métis, ne relevant que le fait qu'il s'agissait d'une victoire du peuple noir. (...) Je crains fort que cet excès ne provoque plus encore la colère des ségrégationnistes du monde entier. Pourquoi ne pas s'attarder davantage sur les innombrables qualités d'Obama, sur les espoirs de son peuple et du monde? *Jérémy Parent, @ Lire aussi p. 20.*

## Le bourgmestre de Limbourg s'étonne

Je suis consulté par le bourgmestre et les échevins de la ville de Limbourg. Ceux-ci ont pris connaissance de la correspondance parue dans le courrier des lecteurs de votre édition du 5 novembre 2008 sous le titre "Il fait bon vivre à Dolhain". Le collège échevinal a été très surpris qu'un hebdomadaire tel que le vôtre, dont la qualité et le sérieux ne semblent pas pouvoir être mis en cause, publie ce genre d'écrit poujadiste. "Dans l'accomplissement de sa mission, la presse doit fournir au public une information exacte, aussi complète et objective que possible, tout en faisant preuve de la plus grande prudence et circonspection tant dans la recherche de l'information que dans sa diffusion, sans porter atteinte au crédit des tiers ou déformer les faits." (Liège - 19<sup>e</sup> ch., 12.02.1997)

Le rédacteur en chef sait - ou devrait savoir - que les traitements des bourgmestres et échevins des communes belges ne sont évidemment pas laissés à leur discrétion mais sont scrupuleusement réglés par le code de la démocratie locale. L'écrit publié le 5 novem-

bre dernier dans votre hebdomadaire porte manifestement atteinte à l'honneur des échevins limbourgeois et les expose injustement au mépris public (tant de la population que du personnel communal). Pour réparer le préjudice subi par les personnes visées, peut-être serait-il judicieux que votre hebdomadaire informe ses lecteurs sur la base légale qui fixe les traitements des échevins, en général, et aussi, plus particulièrement, à Limbourg (chiffres à l'appui).

A propos de "l'augmentation de 25%", il s'agit, en l'espèce, d'un cas très particulier d'un échevin retraité du service public finance. En raison de la perception de sa pension de retraite, le traitement de ce premier échevin est strictement limité à un certain plafond; c'est ce plafond qui vient de connaître une hausse de 25%. Cette augmentation est étrangère au pouvoir communal. Cependant, cet échevin, actuellement, est encore loin de percevoir le traitement de ses collègues. *André Dandenne, avocat*